



UE 7

INTROGÉNÈSE, ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES EN SANTÉ

Annales

Pr. Thilly



Tutorat Santé Lorraine
Année 2025-2026

2023 - 2024

Sont considérés comme des événements indésirables graves associés aux soins les événements :

- A.** Les erreurs médicamenteuses
- B.** Les tentatives de suicide des patients en milieu hospitalier
- C.** Les chutes de patients en services de soins
- D.** Les infections consécutives à une intervention chirurgicale
- E.** Les hémorragies post-opératoires

Les événements indésirables évitables incluent :

- A.** Les événements qui ne seraient pas survenus si les soins avaient été inappropriés
- B.** Les événements qui ne seraient pas survenus si les soins avaient été appropriés
- C.** Tous les événements indésirables associés aux soins
- D.** Tous les événements indésirables graves
- E.** Toutes les erreurs médicamenteuses



2021 - 2022

Sont considérés comme des événements indésirables graves associés aux soins les événements :

- A.** Mettant en jeu le pronostic vital
- B.** Nécessitant une hospitalisation
- C.** Induisant des soins spécialisés à domicile
- D.** Provoquant une malformation congénitale
- E.** Provoquant un déficit fonctionnel permanent

Parmi les événements indésirables graves associés aux soins survenant pendant une hospitalisation, on retrouve :

- A.** Les événements liés à un produit de santé, qui représentent les événements les plus fréquents
- B.** Les événements liés à un acte invasif, qui représentent les événements les plus fréquents
- C.** Les suicides
- D.** Les chutes, très fréquentes dans les services accueillant des personnes âgées
- E.** Les infections liées aux soins



2020 - 2021

Sont considérés comme des évènements indésirables rares associées aux soins (selon le décret du 25/11/2016) des évènements inattendus au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences individuelles peuvent être :

- A.** Une hospitalisation.
- B.** Le décès.
- C.** Une mise en jeu du pronostic vital.
- D.** Une malformation congénitale.
- E.** Un recours aux soins.

Sont considérés comme des évènements indésirables associées aux soins les évènements suivants :

- A.** Les erreurs médicamenteuses.
- B.** Les infections associés aux soins.
- C.** Les chutes de patients en services de soins.
- D.** Les infections consécutives à une intervention chirurgicale.
- E.** Les hémorragies post-opératoires.



Les évènements indésirables évitables incluent :

- A. Les évènements qui ne seraient pas survenus si les soins avaient été inappropriés.
- B. Les évènements qui ne seraient pas survenus si les soins avaient été appropriés.
- C. Tous les évènements indésirables associés aux soins.
- D. Tous les évènements indésirables graves .
- E. Toutes les erreurs médicamenteuses.

Parmi les étapes de la démarche de gestion des risques on trouve :

- A. L'analyse des évènements indésirables.
- B. Le traitement des évènements indésirables.
- C. La sanction du responsable de l'évènement indésirable.
- D. L'indemnisation de la victime de l'évènement indésirables .
- E. L'identification des évènements indésirables.



Correction : 2023 - 2024

Item A, D et E sont justes

A. Vrai : L'erreur médicamenteuse est effectivement un événement indésirable.

B. Faux : Si ce n'était pas pendant le soin alors non.

C. Faux : Si ce n'était pas pendant le soin alors non.

D. Vrai : Cf. cours.

E. Vrai : Cf. cours.

Item B est juste

A. Faux : Cf. item B.

B. Vrai : C'est la définition exacte d'un événement indésirable évitable.

C. Faux : Seule une partie des EIAS est évitable. Par exemple, une réaction allergique inattendue chez un patient prenant un médicament pour la première fois. Dans ce cas de figure, l'événement n'est pas évitable, puisque l'allergie n'était pas connue.

D. Faux : La gravité d'un événement (décès, séquelle, réanimation...) n'est pas liée à son caractère évitable.

E. Faux : Une erreur médicamenteuse est une utilisation inappropriée d'un (ou plusieurs) médicament(s). Mais, toutes les erreurs médicamenteuses ne conduisent pas nécessairement à un événement iatrogène.



Correction : 2021 - 2022

Item A, B, D et E sont justes

A. Vrai.

B. Vrai :

C. Faux : Pas mentionné dans la définition.

D. Vrai.

E. Vrai.

Item B et E sont justes

A. Faux : C'est les actes invasifs qui sont le plus fréquents.

B. Vrai.

C. Faux: Si ce n'est pas en lien direct avec le soin, on ne le compte pas!

D. Faux : Ce n'est pas un événement grave associé aux soins.

E. Vrai.



Correction : 2020 - 2021

Item B, C et D sont justes.

A. Faux : Un événement indésirable grave associé à des soins réalisés lors d'investigations, de traitements, d'actes médicaux à visée esthétique ou d'actions de prévention, est un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, ou la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent (y compris une anomalie ou une malformation congénitale).

B. Vrai.

C. Vrai.

D. Vrai.

E. Faux.

Item A, B, D et E sont justes

A. Vrai : L'erreur médicamenteuse est effectivement un événement indésirable.

B. Vrai.

C. Faux.

D. Vrai.

E. Vrai : Les hémorragies post-opératoires peuvent arriver à cause d'une erreur de la part du patient (exemple: il bouge contre l'indication du médecin, il tombe etc...), mais cela reste un événement indésirable.



Item B est juste

A. Faux.

B. Vrai : On évite un événement indésirable si on réalise le soin qu'il fallait réaliser, mais attention! Un événement indésirable évitable peut être un événement dû à un soin qui ne devrait pas être fait.

C. Faux : Certains événements sont inévitables (balance bénéfice/risque des soins), exemple : pour faire une radio on irradie le patient d'une certaine dose mais on diagnostique une maladie qu'il faut absolument traiter → irradiation = inévitable.

D. Faux Les événements indésirables graves sont parfois inévitables.

E. Faux : Une erreur médicamenteuse est une utilisation inappropriée d'un (ou plusieurs) médicament(s). Mais, toutes les erreurs médicamenteuses ne conduisent pas nécessairement à un événement iatrogène.

Item A, B et E sont justes.

A. Vrai : La démarche de gestion des risques contient : l'identification des EI, l'analyse des EI et le traitement des EI

B. Vrai.

C. Faux.

D. Faux.

E. Vrai.

